

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 mai 2021, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Est/sont absents:

Les membres présents forment le quorum. Janick Roy, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

112-05-2021

1.1 - Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel état d'urgence est maintenu jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la Ministre de la Santé et des Services sociaux numéro 2020-004 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui introduit certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leur délibérations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.);

IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VAHCON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.);

QUE la séance soit enregistrée et diffusée sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

113-05-2021

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 14 mai 2021

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Séance à huis clos

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - VOIRIE TRANSPORT

3.1 - Travaux prioritaires (Rang 1 Est, Rang 1 Ouest, Rang C, Famine Nord, Famine Sud)

3.2 - Travaux prioritaires - 6e rang

3.3 - Acquisition d'une gratte de nivelage

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR: ANDRÉ LOUBIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - VOIRIE TRANSPORT

114-05-2021

3.1 - Travaux prioritaires (Rang 1 Est, Rang 1 Ouest, Rang C, Famine Nord, Famine Sud)

CONSIDÉRANT la liste des travaux prioritaires déposée par l'inspecteur municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'inspecteur municipal, Dave Noël, soit et est autorisé à entreprendre les démarches pour la réalisation des travaux prioritaires;

QUE la dépense inhérente soit remboursée par les Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES);

QUE le solde résiduaire (s'il y a lieu) soit payé à même le budget courant;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

115-05-2021

3.2 - Travaux prioritaires - 6e rang

CONSIDÉRANT la liste des travaux prioritaires pour le 6e rang, déposée par l'inspecteur municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'inspecteur municipal, Dave Noël, soit et est autorisé à entreprendre les démarches pour la réalisation des travaux prioritaires du 6e rang;

QUE la dépense inhérente soit remboursée par les Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

QUE le solde résiduaire (s'il y a lieu) soit payé par le fonds des Carrières-Sablères;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

116-05-2021

3.3 - Acquisition d'une gratte de nivelage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite économiser sur les frais de nivelage;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers municipaux ont assisté à une démonstration de la gratte;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur municipal a les spécialités requises pour faire l'acquisition de cette gratte:

IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

POUR: 4

CONTRE: 2 (CHRISTIAN LAMONTAGNE ET ANDRÉ LOUBIER)

QU'une gratte de nivelage de marque Wil-Be Smart Surface Tools de 10 pieds soit acquise;

QUE l'inspecteur municipal, Dave Noël, ainsi que la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy, soient et sont autorisés à procéder à l'achat de ladite gratte;

QUE la dépense inhérente au montant de 18 450\$ plus taxes soit payée à même le fonds accumulé des Carrières-Sablières;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

117-05-2021

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire
trésorière

Janick Roy
Directrice générale et Secrétaire-

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire